
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 9

Votants:

11

Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 18 février 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

Sont présents: PAGLIARI Armand, GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc, TE DUNNE Christophe, GARETTE Aurélie, BECK Jean Marie, VANIER Aurore, CROZET René, LAFFAILLE Jocelyne

Représentés: MAGNETTE Jennifer, BUVET Robert

Excuses:

Absents: LOPES DE OLIVEIRA Aline, HUTTEAU Denis, LIEZ Aline, PUGET Céline

Secrétaire de séance: TE DUNNE Christophe

1-Frais de scolarité 2018 - 2019

Monsieur Le Maire présente les frais de fonctionnement pour les écoles élémentaire et maternelle afin de répercuter ces coûts à hauteur de 80% sur les communes de Troussey, Ourches Sur Meuse au prorata du nombre d'enfants de ces communes scolarisés à Pagny.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant total des dépenses et la quote-part de **67.93€** par enfant à demander aux communes concernées pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour information, M le Maire a adressé un courrier à ces deux villages qui relate du partage des "frais de festivités" pour les années à venir.

Le transfert de la compétence scolaire est entré en vigueur depuis le 01.09.2018 puis il l'a été en totalité au 01.07.2019, suite au remboursement des emprunts des écoles. La Commune ne détient plus la compétence scolaire. Cependant, elle souhaite continuer à offrir aux enfants scolarisés les festivités (chocolats de pâques, de Noël, de St Nicolas, le cinéma....)

M le Maire a donc proposé aux maires de ces deux mairies leur accord afin de continuer à partager ces frais.

2- Loyer d'un commerce multi-service

Monsieur le maire présente un projet de construction d'un bâtiment pour accueillir un commerce de proximité multi services.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2020, axes 5.1 et 6.1 et auprès du Département.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le montant du loyer annuel de la location sera de 7 200 €.

3- Demande de subvention commerce multi-services

Plan de financement en HT

Construction d'un bâtiment pour commerce de proximité multi services.

Pagny sur Meuse

Monsieur le maire présente un projet de construction d'un bâtiment pour accueillir un commerce de proximité multi services.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2020, axes 5.1 et 6.1 et auprès du Département.

Nature des dépenses par principaux postes	Montant en € HT	Ressources	Montant	% du HT
Frais estimés (honoraires, SPS, bureau contrôle, étude de sol)	31 800	Autofinancement : - commune : - loyers perçus en 5 ans	61 134 36 000 97 134	27,8 %
		Total commune		
Travaux de base Axe 5.1	309 200	<i>Aides publiques sollicitées :</i>		
Photovoltaïque Axe 6.1	8 800	- DETR 5.1 (1) - DETR 6.1 (1)	204 066 2 907	58,3 % 0,8 %
		Total DETR sollicitée	206 973	59,1 %
Total travaux et photovoltaïque	318 000	Département (2)	45 693	13,1%
		Total aides publiques	252 666	72,2 %
Total (Coût global de l'opération)	349 800	Total des recettes	349 800	100,00 %

(1) Sur montant calculé après répartition proportionnelle des frais

(2) Calculé sur un total de dépenses éligibles de 250 000 € avec application du dispositif de péréquation.

Montant des travaux après répartition proportionnelle des frais

	Travaux de base	Photovoltaïque	Total
Coûts	309 200	8 800	318 000
Répartition en %	97,2 %	2,8 %	100 %
Frais répartis	30 910	890	31 800
Totaux	340 110	9 680	349 800

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'opération et approuve le projet de financement ci-dessous. Il sollicite des subventions au titre des concours financiers de l'Etat et du Département tel qu'il apparaît au plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

4- Demande de subvention vidéoprotection

Monsieur le maire présente un projet de mise en place d'un système de vidéo-protection.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2020 (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) et du FIPD (*fonds interministériel de prévention de la délinquance*).

Nature des dépenses (1) par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	% du HT
Centralisation et liaison	26 715	Autofinancement :	19 847	20 %
Périmètre 1 Chemin Blanc	5 617	- dont emprunt :		
Périmètre 2 RD 36 début Grande Rue	7 648	-dont autres ressources :		
Périmètre 3 Chemin de la Grenouille	11 045	<i>Aides publiques sollicitées :</i>		
Périmètre 4 D36 fin Grande Rue	12 044	- DETR	44 655	45 %
Périmètre 5 Stade scolaire	23 826	- FIPD	34 732	35 %
Périmètre 6 Route de Trondes	10 722			
Frais communs	1 617			
Total	99 234	Total des recettes	99 234	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte (pour 9 voix pour - 1 abstention et 1 contre) l'opération et approuve (pour 9 voix pour - 1 abstention et 1 contre) le projet de financement ci-dessous.

Il sollicite des subventions au titre des concours financiers de l'Etat tel qu'il apparait au plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

5- Questions et Informations diverses

- Le prochain conseil municipal est fixé au 4 mars 2020 18h00 en mairie pour l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et le retour du droit de préemption. Il sera validé pour 9 ans.
- M le Maire va rencontrer les Domaines dans la cadre d'un éventuel lotissement près de la petite Livièrre afin d'estimer le prix des terrains. S'il devait y avoir un lotissement, quelle serait le rôle de la Mairie :
 - Rassembler les propriétaires afin qu'il se répartissent les terrains
 - Préempter sur l'achat des terrains
 - ExproprierCe dossier reste en réflexion. Pas de précipitation dans la décision.
- Remerciement du Basket Club pour l'achat de lots lors de l'organisation du Loto.

Fin de séance 19h45

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	
MAGNETTE Jean-Marc		GUERIN Sylvine	
BECK Jean-Marie		BUVET Robert	Représenté par MAGNETTE Jean-Marc
HUTTEAU Denis	Absent	LOPES DE OLIVEIRA Aline	Absente
PUGET Céline	Absente	GARETTE Aurélie	
LIEZ Aline	Absente	MAGNETTE Jennifer	Représentée par GARETTE Aurélie
LAFFAILLE Jocelyne		VANIER Aurore	
CROZET René			